N° 364. CINQ CENTIMES Vendredi 13 Décembre 1889

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Roubaix, rue de Lannoy, Accès rue Neuve N° 12
TOURCOING, rue Verte 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux de journaux Lille, 50, place de Rihour, à PARIS, 14, rue de Châteaudun, place de la Bourse, 53, à BRUXELLES pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de publicité générale 104, boulevard Anspach et 2, rue des Tanneries.

TÉLÉPHONE

A partir du 25 Décembre prochain, l'Avenir de Roubaix-Tourcoing sera imprimé en caractères neufs.

Bourse du Boulevard

3 0/0 Français..	86 30	Rnt. d'Esp 4 0/0	72 95
4 1/2 0/0 Franc.	.. ..	Rio-Tinto....	405 ..
Égypte 6 0/0...	.. ..	Panama.....	45 62
5 0/0 Italien...	95 40	Suez.....	.. ..
5 0/0 Turc....	17 95	Banque Brésil.	.. ..
Chemins Turcs.	.. ..	Rand.....	.. ..
6 0/0 Rongr. ex	.. ..	Chartes.....	.. ..
Chemin Ottom.	.. ..	Tendance ferme.	

Les VOTES de la DROITE

Dans la minorité de 117 voix qui a voté l'amendement Déroulède, c'est-à-dire qui s'est prononcée pour la proclamation de M. Boulanger comme député de Clignancourt, nous relevons 78 voix de droite.

Nous n'attendions évidemment pas de l'opposition monarchiste un vote conforme à l'indiscutable légalité. Mais il devait suffire à la droite, pour rester dans son rôle, de se déclarer en faveur de l'annulation de l'élection de Clignancourt.

Les soixante-dix-huit monarchistes qui ont suivi M. Déroulède, ont fait acte d'opposition irréconciliable ; ils ont cédé à la tentation puérile de protester contre l'arrêt de la Haute-Cour, et, par là, ils ont renoué publiquement leur alliance avec le boulangisme.

Nous avons maintenant à qui nous avons affaire.

Parmi les soixante-dix-huit boulangistes révolutionnaires de droite, plus d'un se disait rallié à la République, ou du moins disposé à entrer dans les vues constitutionnelles. La comédie n'aura pas duré longtemps.

Dira-t-on encore que nous sommes des sectaires, incapables de largeur et d'esprit politique, parce que nous avons accueilli avec quelque réserve les conversions trop hâtives ? Ce n'est assurément pas le vote pitoyable d'une moitié de la droite qui nous rendra plus crédules, ou si l'on veut, plus confiants.

Nous ne voulons souligner aucun nom ; mais il y en a plusieurs que l'on ne s'attendait certes pas à trouver en pareille compagnie.

Hâtons-nous de constater que sept membres de la droite ont voté avec la majorité républicaine contre l'amendement Déroulède et que soixante-quinze se sont abstenus.

La droite s'est donc partagée en deux fractions à peu près égales. Il est à remarquer en outre que MM. de Cassagnac et de Mackau restent boulangistes, tandis que M. de La Rochefoucauld est parmi les abstentionnistes.

La journée de lundi accuse donc encore les divisions de la droite ; mais elle n'indique pas que les idées de sagesse et de modération aient fait des progrès appréciables dans les rangs des conservateurs.

Ils avaient l'occasion de prouver la sincérité de leurs déclarations ; non seulement ils l'ont laissée échapper, mais ils ont justifié toutes les défiances en s'associant aux pires révolutionnaires. Tant pis pour eux.

Quant aux républicains, ils ont pu constater qu'ils ont toujours devant eux la même coalition que le 22 septembre et le 6 octobre.

Un vieux républicain.

NOS DÉPÊCHES

Service général télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'ÉLECTION VACHER

Paris, 11 décembre. — Le 3e bureau a conclu à l'invalidation de M. Vacher, député de la Corrèze.

Les droites

Paris, 11 décembre. — Nous recevons communication du procès-verbal suivant, que nous reproduisons à titre de document :

Le comité des onze s'est réuni aujourd'hui en son local ordinaire au secrétariat général des droites.

Il s'est occupé de deux questions : de la commission militaire qui doit être nommée demain dans les bureaux et des crédits demandés par le gouvernement pour le rétablissement des fonds secrets.

Sur la première question il s'est montré d'accord pour faire passer l'intérêt militaire avant toute autre considération. Sur la seconde, il a été d'avis de voter les crédits nécessités par la sûreté des citoyens, mais de refuser énergiquement les fonds destinés à entretenir l'espionnage politique, la presse vénale et les candidatures officielles.

Vérification des pouvoirs

Paris, 11 décembre. — Il reste 30 élections à discuter par la Chambre pour avoir terminé la vérification des pouvoirs.

Les bureaux ont arrêté leurs conclusions pour 13 de ces élections qui sont, à l'ordre du jour de la Chambre ; ils n'ont pas encore statué sur les 17 autres.

Des 30 élections se rapportant à 7 républicains, 11 conservateurs et 9 boulangistes.

Au Palais Bourbon

Paris, 11 décembre. — La journée du mercredi au Palais-Bourbon est à l'ordinaire consacrée aux travaux des commissions.

Or deux scules commissions sont convoquées aujourd'hui : la commission du budget de la Chambre et la commission chargée de la proposition tendant à régler les droits de l'époux survivant dans la succession de son conjoint.

Quelques bureaux sont également convoqués pour statuer sur les dix sept élections qui ne sont pas encore rapportées.

Les fonds secrets

Paris, 11 décembre. — C'est samedi prochain que la Chambre statuera sur la question des fonds secrets.

LA DISCORDE BOULANGISTE

Paris, 11 décembre. — Le *National*, journal boulangiste, publie la note suivante :

« Aucune commission importante n'est convoquée pour aujourd'hui.

» On conçoit donc que, dans ces conditions, les couloirs soient presque complètement désertés.

» Les quelques rares conversations qui sont échangées ont trait surtout aux changements survenus dans l'organisation intérieure du parti, et aux changements annoncés de matin par la *Presse*.

» On y voit généralement un symptôme de désenthousiasme existant entre les membres du comité national au sujet de la politique à suivre, politique de transformation, préconisée par M. Laguerre, politique d'action préconisée par M. Déroulède, et l'on en conclut qu'en ayant réussi à réduire à six mois la durée des fonctions de vice-président, M. Laguerre a atteint son but, qui est d'empêcher M. Naquet de conserver perpétuellement la direction effective du parti, le général Boulanger étant, comme perpétuel, étant absent du comité national ».

— De son côté, la *Nation* dit :

« La division que nous avons signalée parmi les députés boulangistes semble s'accentuer.

NOUVELLES DIVERSES

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Réunion du Conseil supérieur. — Un questionnaire

Paris, 11 décembre. — Le conseil supérieur du commerce et de l'industrie s'est réuni aujourd'hui. M. Girard a dit que le gouvernement voulant s'inspirer, avant tout, des vœux émis par les représentants autorisés des nombreux intérêts en présence, désirait que le conseil rédigeât un questionnaire à adresser aux chambres de commerce relativement à la question des traités.

Dans la discussion qui suivit, M. Pougeyr-Quertier a insisté sur les avantages que, contrairement à l'opinion généralement répandue, présentait suivant lui l'article onze du traité de Francfort pour la France puisqu'ils la préservait d'une alliance douanière qui se serait établie au centre de l'Europe et dont on aurait été certainement exclu.

La commission élue pour rédiger le questionnaire, a chargé M. Dautresme, ancien ministre du commerce, de préparer le projet.

MORT D'UN SÉNATEUR

Bayonne, 11 décembre. — M. Plantier, sénateur républicain des Basses-Pyrénées est mort.

ÉPIDÉMIE D'ANGINE

Saint-Quentin, 11 décembre. — Plusieurs cas d'angine scarlatineuse se sont déclarés à la caserne du 87e régiment d'infanterie de ligne. Il n'est pas question d'une épidémie de la fièvre typhoïde comme on l'a dit. Cent vingt chef hommes ont été envoyés à Guise pour changer d'air.

On attribue cette maladie aux courants d'air excessifs qui régnent dans la caserne.

LA FÊTE ENFANTINE DE L'ÉLYSÉE

Paris, 11 décembre. — Nous avons annoncé qu'une fête serait donnée au palais de l'Élysée, à l'occasion des fêtes de Noël, à 400 enfants pauvres des divers arrondissements de Paris et que des distributions de vêtements et de jouets auraient lieu pendant la fête. Mme Carnot a, en outre, l'intention de laisser comme souvenir à chacun des enfants un livret de caisse d'épargne à son nom. L'ensemble de ces livrets se montera à la somme de quatre mille francs.

LES SECOURS AUX GRÉVISTES DU NORD

Toulouse, 11 décembre. — Au conseil municipal, M. de Pitte a proposé le vote d'un crédit de 1,000 francs en faveur des familles nécessiteuses des grévistes du Nord et du Pas-de-Calais. Le conseiller révolutionnaire socialiste a dit qu'il se plaçait uniquement sur le terrain de la solidarité humaine.

M. Durand, radical, ancien adjoint, fit remarquer que le vote serait annulé et que, conséquemment, il ne servait de rien de faire des déclarations socialistes platoniques et que, d'ailleurs, le conseil municipal ne devait pas sortir de la légalité.

Le conseiller municipal, Héral, qui, d'ordinaire, suit la même ligne politique que l'auteur de la proposition, déclara n'y opposer, la ville de Toulouse ayant déjà des ressources insuffisantes pour ses propres nécessiteux.

Après une épreuve douteuse, le crédit demandé a été voté par 12 voix contre 11 et une abstention.

L'appel nominal a eu lieu : M. Lisgonde, adjoint au maire, a voté pour le crédit ; un autre adjoint, M. Adouy, s'est abstenu.

SUPPRESSION DE TRAITEMENT

Laon, 11 décembre. — M. Parrhite, curé de Pavant, vient d'être avisé administrativement de la suppression de son traitement pour avoir distribué les brochures et des journaux hostiles aux républicains.

SANGLANT COMBAT

Bastia, 11 décembre. — La commune de Venticseri vient de voir se dérouler un drame sanglant.

Les nommés Baptiste Morachini et Dominique Brancaleoni ayant eu un différend au sujet d'une coupe de bois, s'étaient donné rendez-vous sur le territoire de Venticseri, au lieu dit Coda-Vaccha, afin de le vider.

Les adversaires ont fait feu simultanément. Atteints tous deux, ils ont succombé avant l'arrivée des secours.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALSACE-LORRAINE

CRIS SÉDICIEUX

Mulhouse, 11 décembre. — Le tribunal correctionnel de Mulhouse a condamné, avant-hier, à six mois de prison, le sieur A. Geniot, rattacheur, pour avoir poussé des cris séditieux. Sa condamnation a encore été corsée de 15 marks d'amende et deux semaines de détention pour tapage nocturne.

Le nommé Albert Holzschuh, qui a, lui aussi, proféré des cris défendus, s'est vu octroyer également, malgré ses dénégations, six mois de prison.

ALLEMAGNE

UNE REVUE AUX FLAMBEAUX

Francfort, 11 décembre. — L'empereur Guillaume, n'ayant plus le temps de passer les troupes en revue pendant le jour, les fait défiler à la lueur des torches et des feux de Bengale, en attendant le lumière électrique.

Hier, après un dîner de gala, l'Empereur est allé l'Opéra.

Après le deuxième acte, l'Empereur a quitté la salle pour se rendre à la gare par la promenade du Kaiserdamm, qui était occupée par des feux de Bengale.

Les généraux et les autorités civiles et militaires l'attendaient à la gare.

Le 5e régiment d'infanterie, trois escadrons des hussards de Brandenbourg, étaient rangés en bataille, comme pour une revue.

L'Empereur a passé devant les troupes et a fait adieu les mains à la vitre de la voiture qui l'emportait vers le train et est entré dans son wagon-salon.

ITALIE

LES FINANCES ROMAINES

Rome, 11 décembre. — Le bourgmestre de Rome a déclaré M. Crispi que la ville ne pourrait faire face aux intérêts de sa dette étant à la fin du mois, et qu'il lui reste pas les six millions qu'il lui doit du chef de son intervention dans les constructions publiques.

ANGLETERRE

LA SANTÉ DU PRINCE DE GALLES

Londres, 11 décembre. — L'état de santé du prince de Galles commence à inspirer de sérieuses inquiétudes.

L'héritier présomptif souffre, paraît-il, d'une maladie de foie.

LA GRÈVE DES GAZIERS

Londres, 11 décembre. — Un manifeste du comité exécutif des ouvriers du gaz affiché aujourd'hui, avertit les ouvriers des provinces de ne pas venir s'offrir à Londres pendant la grève qui est sur le point d'éclater.

Il déclare en outre que si la compagnie de gaz ne procède pas les ouvriers qu'ils a embauchés, les chargeurs de charbon vont se mettre également en grève afin de suspendre l'approvisionnement du charbon pour Londres, tant par mer que par terre et empêcher ainsi le travail dans toutes les usines à gaz.

ESPAGNE

GRAVES DÉSORDRES

Madrid, 11 décembre. — De graves désordres ont éclaté hier à Ardisa, dans la province de Saragosse, à l'occasion de la proclamation de l'oïdium.

La foule a pénétré dans les locaux de la municipalité et a maltraité le président.

Plusieurs coups de feu ont été tirés, et plusieurs coups de couteau ont été donnés. Le maire est grièvement blessé, ainsi que les membres du bureau.

La gendarmerie a opéré plusieurs arrestations.

L'ordre est rétabli.

RUSSIE

NOUVELLES MESURES FISCALES

St-Pétersbourg, 11 décembre :

« On dément en ce moment, au ministère des finances, un projet d'après lequel les navires des pays qui n'ont pas de traité de commerce avec la Russie, ne pourraient entrer dans un port de mer russe ou y jeter l'ancre qu'en payant une redevance très élevée. »

AUTRICHE

L'IMPÉRATRICE EST FOLLE

Berlin, 11 décembre. — Des renseignements particuliers reçus de Vienne annoncent que, pendant son récent voyage sur mer, l'impératrice Elisabeth d'Autriche a été atteinte d'aliénation mentale.

A Corfou, elle aurait essayé de se jeter dans la mer.

ZANZIBAR

LA SANTÉ D'EMIN

Zanzibar, 11 décembre. — Point de nouvelles d'Emin aujourd'hui. On suppose donc qu'il n'y a pas de changement sensible dans son état.

EXPÉDITION ALLEMANDE

Zanzibar, 11 décembre. — Les Allemands, sous la conduite du lieutenant Schmidt, ont attaqué Bussahri le 5, et lui ont tué 22 hommes. Quant à Buschiri lui-même, il a pu s'échapper.

PERSE

LE CHOLÉRA

Londres, 11 décembre. — Des dépêches de Bagdad annoncent que le choléra qui avait diminué de violence vers le milieu d'octobre, sévit de nouveau avec intensité depuis le commencement de novembre.

Les classes pauvres sont particulièrement frappées.

Le Mahdi est malade.

Le *Standard* exprime l'appréhension que lui cause la simultanéité de l'existence du choléra en Mésopotamie et de l'épidémie en Europe de l'influenza qui a toujours précédé les épidémies cholériques.

ÉTATS UNIS

TERRIBLE ACCIDENT

New-York, 11 décembre. — Un des ouvriers de la Compagnie d'éclairage électrique a été tué en réparant des fils aériens.

Le corps est resté suspendu et a été en partie carbonisé.

La Responsabilité des Hôteliers

Une circulaire ministérielle. — Prescriptions nouvelles

La loi du 18 avril 1889 a complété les dispositions de l'article 1953 du Code civil, relativement à la responsabilité spéciale des aubergistes et hôteliers à l'égard des objets apportés chez eux par les voyageurs.

Aux termes de ces prescriptions nouvelles, si le voyageur a effectué entre les mains de l'hôtelier le dépôt réel de ses valeurs ou espèces monnayées, l'hôtelier est responsable pour la totalité.

Si le dépôt réel n'a pas été effectué, la responsabilité de l'hôtelier est limitée à 1,000 fr.

Mais, en état de cause, la règle ancienne subsiste en ce qui touche les effets, bijoux ou autres objets à l'usage personnel des voyageurs.

Le ministre de l'intérieur, en vue d'assurer l'application de la loi de 1889, vient d'adresser aux préfets une circulaire leur prescrivant d'inviter les autorités municipales à faire afficher cette loi dans tous les établissements où elle devra trouver son application. Au besoin, les préfets devront eux-mêmes faire procéder à cet affichage.

Le ministre les invite, en outre, à prescrire l'adoption, pour la consignation des dépôts, d'un registre de 100 feuillets dont les souches détachées porteront les mentions rédigées sur la souche.

En cas de perte et même de vol des valeurs dont le dépôt aura été ainsi constaté, le voyageur, aux termes des articles 1952 et 1954 du Code civil, n'a pas à prouver la faute de l'hôtelier, qui ne peut échapper à sa responsabilité qu'en démontrant que la perte est due à un cas de force majeure.

Les autorités municipales devront rappeler, dans leurs arrêtés, ces dispositions légales.

L'INFLUENZA

Apparition de l'épidémie à Paris

L'influenza s'est non seulement à Paris au magasin du Louvre et dans l'administration du télégraphe où on comptait hier neuf cents malades.

Un de nos confrères est allé demander à M. le docteur Cyon, ancien professeur à l'Académie médicale de St-Pétersbourg et qu'il possède de cette épidémie.

Nous croyons intéressant de reproduire sa conversation.

La maladie

Je n'ai vu encore aucun cas à Paris ; mais d'après la description des symptômes permis par plusieurs journaux, il n'y a pas de doute possible.

» Les symptômes qu'on a relevés dans les personnes de la haute société et télégraphes sont : 1° une fièvre intense, suivie de douleurs de tête et d'une lassitude générale, de deux ou trois jours, de quelques cas, du temps en temps, de grosses toux, de la figure. Tout cela accompagné des autres symptômes caractéristiques de la grippe. Ce qui indique qu'il s'agit réellement de l'influenza. C'est le premier cas de la épidémie se répandant. Il n'y a pas d'autre maladie qui ait ce caractère. Il y a eu, à Vienne, à Berlin, à Pétersbourg, à Vienne, à Berlin.

» La maladie a été observée notamment dans les casernes, dans le personnel des tramways, dans les grands hôtels, partout où se trouve une agglomération humaine.

» Est-ce une maladie grave ?

» Notez-bien.

» L'attaque dure généralement de cinq à six jours, pendant lesquels il faut garder le lit, mais et éviter surtout le froid. Il faut rester toujours pour la guérison, cette maladie laisse une profonde lassitude, qui elle-même disparaît au bout de quelques jours.

» Les télégrammes alarmants publiés, de Saint-Pétersbourg, par le *Standard*, sont exagérés.

Le remède

» Quelles sont les mesures préservatrices à prendre contre la contagion ?

» On ignore encore quelle est le germe qui amène la maladie. Mais tout indique que ce germe est transmis par les voies respiratoires. Cest pourquoi, tout d'abord, il faut éviter l'agglomération de l'air, et, en cas de malaise, j'ai conseillé à mes clients d'employer comme préservatif les aspirations par le nez et les gargarismes d'eau boriquée de borax, dont le pouvoir désinfectant est puissant. On aspire par le nez, plusieurs fois par jour une solution tiède d'acide borique de quatre pour cent, jusqu'à ce que le goût du fond de la gorge le goût de la solution.

Tout le gargarisme, on doit avec toujours une solution saturée de borax. Ces moyens ne coûtent et entièrement inoffensifs, et on peut même en avaler une forte dose sans le moindre inconvénient.

» Toutes les personnes qui à Pétersbourg, se sont servies de ces aspirations et de ces gargarismes s'en sont très bien trouvées et cet échappé à la contagion. Je ne pense pas que ce soit l'effet d'un simple hasard.

» L'emploi de ces moyens est d'autant plus recommandé qu'ils sont en même temps d'une très grande utilité contre la maladie dès qu'elle est atteint.

» On n'a qu'à ajouter à ces gargarismes l'emploi de fortes doses de quinine ou d'antipyrine.

On affirme que la maladie s'est quelquefois terminée par la mort.

» C'est qu'alors la maladie se complique de fluxion de poitrine ou autre affection ; mais, en le répète, chez des personnes saines, la maladie ne présente aucun danger. »

* * *

Voici d'autres moyens préservatifs contre la fièvre dengue : 1° laisser ouvertes, dans les appartements, éviter l'humidité, porter des vêtements chauds et faire de l'eau minérale de préférence à l'eau douteuse.

FEUILLETON DE L'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 43

La Petite Mionne

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉSESPÉRÉS

— Tu viens d'être témoin du contraire. Mais pourquoi t'ai-je saluée, cette femme ? Je n'en sais rien. Un mouvement réfléchi. Je me suis oublié, voilà tout ; aussi, s'est-on empressé de me faire sentir que certaines hardiesses ne sont point permises à un gueux de mon espèce. Comprends donc, Georges, cette femme est riche et heureuse et moi je suis pauvre et malheureux !...

— Bodin, Alexis, qui est-elle ?

— C'est Mme Joramie.

— Joramie ! Je connais ce nom là.

— Assurément. M. Joramie est un des personnages politiques et financiers les plus en vue de Paris. Pour ne pas connaître ce nom d'un archi millionnaire, il faudrait avoir toujours vécu au Congo ou être un habitant d'une île inconnue de l'archipel Polynésien.

— J'y suis, maintenant, j'y suis. Ainsi c'est la belle Mme Joramie que je viens de voir ; la charmante M. et Joramie, dont tous les journaux vantent à plaisir la distinction, l'élégance, la grâce incomparable, la brillant esprit ?

— Elle même.

— Elle m'a paru toute jeune.

— On dit qu'elle a à peine trente ans ; mais je suis convaincu que, de complicité avec ses adulateurs, elle même se rajeunit de cinq ou six années, ce dont on est bien fondé à convenir, c'est que Mme Joramie est une très jolie femme. Mais qu'elle ait trente ans ou trente cinq ans, ou trente-six ans, elle est beaucoup plus jeune que son mari, qui a passé la soixantaine.

Pendant une vingtaine d'années. M. Joramie a été mêlé à toutes les grandes entreprises et a eu sa part de tous les gâteaux. Administrateur de chemins de fer étrangers et directeur de mines plus étrangères encore, on a beaucoup parlé des gros millions gagnés par M. Joramie, mais point des dividendes répartis aux actionnaires. Il en est souvent ainsi, parait-il ; quelques uns, les gros bonnets, s'enrichissent aux dépens du plus grand nombre. Les billets de mille francs sortent de cent mille poches, s'entassent dans la caisse d'un seul individu et le voilà millionnaire.

Je te répète ce que j'ai entendu dire, Georges ; car, moi, je n'entends rien aux tripotages d'argent.

M. Joramie n'est pas un méchant homme, je lui reconnais certaines bonnes qualités ; il a l'intelligence des affaires et est surtout et avant tout un financier. Il dit tout bas que ce n'est pas lui, mais sa femme qui est le député dont la gauche applaudit les discours. Sa femme le pousse c'est un futur ministre.

Vieux et laid, et chauve par dessus le marché, M. Joramie n'a rien de séduisant pour une jeune femme, n'eut elle qu'une immense ambition et la passion des honneurs. On peut donc penser que Mme Joramie n'a épousé son mari que pour ses millions. On prétend qu'elle a des amants ; je n'en sais rien. Ca, c'est son affaire, son mari a seul le droit d'y voir de près.

— Comment as tu connu Mme Joramie ?

— Je vais te le dire. Mme Joramie du nombre de ces femmes qui aiment se mettre en évidence, à briller au premier rang, qui veulent qu'on voie parler d'elles, qui tiennent, enfin, à jouer un rôle. Mme Joramie est une reine à qui il faut une cour.

La réputation de la belle Mme Joramie l'empêchait probablement de dormir, car elle aussi voulut avoir son salon, un salon littéraire et politique.

C'était nécessaire pour qu'on chantât sur tous les tons ses louanges dans les journaux.

Elle ouvrit donc son salon où se rencontrèrent bientôt toutes les célébrités parisiennes : romanciers et poètes, auteurs dramatiques et journalistes, musiciens et chanteurs, sculpteurs et peintres, sénateurs et députés, ministres et hommes d'État, financiers et magistrats, généraux, consuls et ambassadeurs de toutes les nations.

L'étoile — car Mme Joramie est une étoile parisienne, — devint ainsi une force, une puissance. On pourrait presque dire qu'elle fait la pluie et le beau temps. Dans sa petite main blanche, elle tient nos ministres, et les plus hauts personnages sont à ses pieds, quémandant la faveur d'un sourire ou d'un coup d'éventail gracieusement donné. Elle obtient tout ce qu'elle veut, on ne peut rien lui refuser ; elle est la distributrice des faveurs et des honneurs. En haut, dont elle comble ses protégés, elle pousse vigoureusement, en bas, ceux qui ne lui en veut pas pour cela, elle a raison.

Comment se fait-elle pas lui accorder ce qu'elle demande à cette enchanteresse ?

Nul ne saurait résister à son sourire, à son long regard fascinateur dont seule elle a le secret.

Mon cher Georges, pour peu que cela intéresse, elle s'emparera du pouvoir exécutif du gouvernement des pouvoirs.

Le peintre se mit à rire.

— C'est comme cela, mon cher, continua le poète, aujourd'hui la femme se mêle de tout ; elle ne sait mas conduire un ministère, mais elle souvenez les Etats.

— C'est une espèce de bas bleu, cette Mme Joramie ; elle écrit aussi dans le journal ?

— Je ne sais que je sache, jusqu'à présent elle se contente de s'ériger en juge des choses artistiques, littéraires et politiques. Elle donne des conseils de temps à autre, elle fait sortir de l'ombre un talent obscur, elle le lance de lui plaire, et elle le